

République Française

Département de l'Aveyron

Extrait du Registre

Des Délibérations du Conseil

De la communauté de communes Monts, Rance et Rougier

Nombre de membres
Afférents Conseil Communautaire : 37
En exercice : 37
Qui ont pris part à la délibération : 30

Date de convocation : 18/09/2025

Séance du 25 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-cinq du mois de septembre à 20h30, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de l'aérodrome de Belmont-sur-Rance, sous la présidence de Mme Monique Aliès, Présidente

Présents : Monique ALIÈS, Albert BOUSQUET, Jean-Louis CABANES, Sophie CAUMETTE, Claude CHIBAUDEL, Hélène CHICO ROS, Alain CONDOMINES, Franck COUDERC, Francis CULIE, Gérard DRESSAYRE, Michelle FONTANILLES, Eric HOULES, Jean-Luc JACQUEMOND, Eva LE CHARPENTIER, Viviane RAMONDENC, Patrick RIVEMALE, Jean-François ROUSSET, Jean-Philippe SABATHIER, André SERIN, Claude SERS, Cyril TOUZET, Bernard VIALA, Patrice VIALA

En tant que délégué suppléant, était présent : Eloi ALBET, Michel SIMONIN

Excusés ayant donné un pouvoir : Jean-Louis FRANJEAU à Patrice VIALA, Philippe GIGANON à Monique ALIÈS, Xavier PUECH à Jean-Louis CABANES, Patrick ROQUES à Sophie CAUMETTE, Michel WOLKOWICKI à Cyril TOUZET

Absents excusés : Laure BERNAT, Séverine DRESSAYRE, Anne-Claire SOLIER

Absents : Michel LEBLOND, David MAURY, Guy SALES, Jean-Claude TOUREL

Jean-François ROUSSET est désigné secrétaire de séance

N°20250925_115

Objet : Piscines intercommunales : affectation des stocks invendus

Vu la délibération N° 20250424_062 en date du 24 avril 2025 validant l'ouverture de la piscine de Belmont-sur-Rance et de la piscine de Saint-Sernin-sur-Rance pour la saison 2025,

Vu la délibération N° 20250424_064 en date du 24 avril 2025 validant les tarifs à la vente de la buvette de la piscine de Belmont-sur-Rance et de la Base de Loisirs de Saint-Sernin-sur-Rance,

Vu l'arrêté N° 2025AG02 portant modification de la régie de la piscine de Belmont-sur-Rance,

Vu l'arrêté N° 2025AG03 portant modification de la régie de la piscine de Saint-Sernin-sur-Rance,

Madame la Présidente expose qu'à la suite de la fermeture des piscines intercommunales le 31 août 2025, certains produits des buvettes n'ont pas été vendus et qu'il reste :

Produits	Piscine Belmont		Piscine St-Sernin	
	Quantité	Valeur marchande	Quantité	Valeur marchande
Boissons	5	10,00 €	-	-
Café	1	1,00 €	-	-
Chip's	4	4,00 €	-	-
Confiserie	4	6,00 €	-	-
Glaces	16	32,00 €	56	64,00 €
TOTAL	30	53,00 €	56	64,00 €

La valeur marchande totale des deux piscines est de cent dix-sept euros (117,00 €).

Il y a donc lieu de délibérer sur l'affectation des stocks invendus.

Madame la Présidente propose que le stock soit distribué au personnel de la collectivité.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** la proposition de Madame la Présidente de distribuer le stock des produits invendus comme mentionné supra,
- **DE DONNER** tous pouvoirs à sa Présidente pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ces décisions.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

La Présidente,

Monique ALIÈS



Délais et voie de recours : conformément aux dispositions du code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse 68, rue Raymond IV BP 7007 31068 TOULOUSE cedex 7 dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Un recours gracieux peut également être exercé, durant le délai de recours contentieux, auprès de la « Communauté de Communes Monts, Rance et Rougier » : ce recours gracieux interrompra le délai de recours contentieux qui ne courra, à nouveau qu'à compter de ma réponse.